

PATRICK LE ROUX

L'ARMÉE ROMAINE SOUS LES SÉVÈRES

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 94 (1992) 261–268

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

L'ARMÉE ROMAINE SOUS LES SÉVÈRES*

L'article de E.Birley, consacré, il y a plus de vingt ans,¹ à la politique militaire de Septime Sévère, a rappelé le rôle de réformateur joué dans ce domaine par l'empereur africain soucieux de la défense de l'Empire. Les guerres civiles qui l'avaient porté au pouvoir lui avaient montré la nécessité de réorganiser un instrument insuffisamment adapté à ses diverses fonctions et guetté par la routine. Les inscriptions militaires provinciales, loin de démentir ce diagnostic, éclairent les changements intervenus dans l'organisation et les mentalités militaires après 193; elles suggèrent que cet état d'esprit a prévalu durant toute la période correspondant à la nouvelle dynastie, même si les problèmes de datation obligent à la prudence, dans la mesure où il n'est pas toujours possible de dater avec la précision souhaitée les documents à l'intérieur de la première moitié du IIIe siècle. Le hasard a voulu que M.Speidel, dans le cadre d'un dossier consacré aux *Suebi Nicrenses*,² propose l'interprétation de deux textes qui intéressent directement le domaine de la *Rangordnung* et des promotions militaires à cette époque et que la péninsule Ibérique produise récemment un certain nombre de textes épigraphiques qui attirent l'attention sur les tâches des légionnaires pendant cette même période.

1°) Promotions de Germains

A) M.Speidel et B.Scardigli ont soigneusement étudié le dossier iconographique concernant l'inscription de Fiésole restée inédite en dehors du guide du musée.³ Leurs conclusions, fondées sur le traitement du ceinturon, des pantalons, de l'anneau d'or et du portrait, permettent de privilégier l'époque de Caracalla malgré des traits qui conviendraient aussi à un monument du début du IVe siècle. Le contenu même du texte me paraît renforcer leur datation:

D(is) M(anibus) / [...]teius Vitalis mil(es) coh(ortis) VII / pr(aetoriae) (centuria) Verini prioris vix(it) an(nis) XL/III mil(itavit) an(nis) XIII nat(ione) Suebus Ne/cresis lectus a legione / prima Minerve (sic) Menosonia / Cara coiux et Vincentius filius h(e)r(e)d(es) b(ene) m(erenti) f(aciendam) c(u)r(averunt).

* Ces documents et réflexions ont fait l'objet d'une présentation orale au cours du séminaire de A.Chastagnol à la IVe section de l'E.P.H.E. Je suis redevable envers tous ceux qui ont bien voulu intervenir dans la discussion et je les en remercie. Les résultats exposés ici et les erreurs éventuelles sont évidemment de ma seule responsabilité.

¹ E.Birley, *Septimius Severus and the roman army*, E.S., 8,1969, 63-82.

² M.Speidel et B.Scardigli, *Neckarschwaben (Suebi Nicrenses)*, *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 20,1990,201-207 (= A.E., 1990,752-755).

³ *Ibid.*, n° 1, p.201.

La restitution [*Ins*]teius du gentilice à la ligne 2, retenue par les éditeurs, est la meilleure, même si d'autres solutions sont théoriquement possibles. La mention *lectus a legione prima Minervia*, est comprise, en revanche, comme la marque d'une promotion due à une suggestion des *commilitones*. Il me semble préférable de la rapporter à la décision de Septime Sévère de recruter désormais son prétoire dans les légions.⁴ La formule utilisée par le *Suebus* semble se justifier par le caractère relativement nouveau de ce transfert et concorde bien avec une datation du document sous Caracalla.

La solution envisagée pour le nom de la centurie est, à mon sens, acceptable mais n'est pas convenablement défendue.⁵ Le qualificatif *prior* comporte une indication de rang dont les papyrus témoignent.⁶ La signification n'en est toutefois pas très claire et je ne suis pas certain qu'il faille retenir l'hypothèse de l'ancienneté. Le centurion *Verinus* pourrait bien être le premier centurion de sa cohorte. L'organisation de ces grades et de ces unités nous échappe en grande partie⁷ et l'inscription peut révéler l'existence, au moins au IIIe siècle, d'une hiérarchie entre les six centurions de la VIIe cohorte. La formule indiquerait que le défunt avait servi dans la centurie d'élite de son unité.

Le texte appelle d'autres remarques en ce qu'il révèle précocement des traits tardifs qui s'épanouiront pour une part avec l'épigraphie chrétienne. Outre le nom *Vincentius* du fils, on aura noté les abréviations de la formule finale par élision des voyelles dans *heredes* et *curaverunt*. L'ablatif *Minerve* pour *Minervia* est également un trait d'époque. Tout cela s'accorde assez bien avec la sculpture qui reste cependant fidèle à l'esprit de l'armée sévérienne et combine la représentation des armes avec les aspects plus civils du soldat au service de l'administration impériale.⁸ Le recrutement du prétoire sévérien n'avait produit jusqu'à présent qu'un soldat originaire de la cité des *Nicrenses* (Ladenburg), mais le fait essentiel est l'engagement au départ dans la légion Ia Minervia, stationnée à Bonn, dont le rôle dans la guerre civile de Sévère contre Albinus, tant à Trèves qu'à Lyon, a été souligné.⁹ Il est exclu, à la lumière des analyses précédentes, que le *Suebus* ait appartenu au tout

⁴ A. Passerini, *Le coorti pretorie*, Rome 1969, 171-174.

⁵ On lit p.202: *Der Verstorbene diente in der sechsten (sic) Kohorte in der Centuria des Verinus prior*. Sein Hauptmann hiess schwerlich Verinius Prior, da Prior als Beinamen nicht bekannt ist, und da im fortgeschrittenen 3. Jahrhundert die Centuria üblicherweise nurmehr mit dem Beinamen ihres Anführers benannt wird. Cependant, I. Kajanto, *The latin cognomina*, Helsinki 1965, 67 et 294, donne Prior comme un cognomen connu. Verinius, en revanche, n'est pas attesté comme gentilice même dans les régions celtisées et c'est bien Verinus qu'il convient de lire (14 occurrences dans I.L.S., III, 1, p.252). On ne mettra pas sur le même plan le nom de l'épouse, Menosonia, qui est un unicum. Quant à la mention d'une centurie par le gentilice et le surnom du centurion elle est, en effet, pratiquement introuvable au IIIe siècle, comme le dit le commentaire, et c'est particulièrement dans le prétoire qu'elle se maintient alors sous la forme du seul cognomen de l'officier.

⁶ Cf. R.O. Fink, *Roman military records on papyrus*, Londres-Ann Arbor, 1971, Index 9, p.548-549.

⁷ Passerini, *Coorte*, 82-83.

⁸ Il porte tunique courte, manteau agrafé sur l'épaule et haut-de-chausse ainsi que le rouleau dans la main gauche: cf, pour l'image du soldat en liaison avec sa dignitas et la nature de son métier, C. Franzoni, *Habitus atque habitudo militis*, Rome 1987, 129-139 particulièrement.

⁹ R.E., XII, c. 1428.

premier contingent des nouveaux prétoriens après la victoire de 197, sauf à considérer que les années de service ne concernent que les années de prétoire. Les 13 stipendia recouvrent ici la totalité de la militia du défunt, mais l'enrôlement à 30 ans n'était pas le plus fréquent.¹⁰

B) Les mêmes éditeurs ont également attiré l'attention sur un petit autel de bronze trouvé à Trèves.¹¹ Le texte, très lisible, est donné comme suit:

Gen(io) CC (centurionum) p(rae)p(ositorum) / Macal(ius) Avitus / Vital(ius) Respectus / cives Suebi / Nicresens (sic) his qui ordines sequentur / d(ono) d(ederunt).

Les éditeurs proposent un certain nombre d'améliorations pour la compréhension du texte. La correction *Nicresens* (= *Nicresens*) au lieu de *Nicr(etes) e sens(u)* est évidemment justifiée. D'autre part, à la lecture *p(eregrinorum)*, avancée à la première ligne par les premiers éditeurs, ils substituent un élément qui respecte davantage l'esprit et la lettre du texte.¹² Mais, concluant à la présence d'une vexillation de la XXIIe Primigenia de Mayence à Trèves, peut-être à l'occasion du siège de Clodius Albinus, ils considèrent que *his qui ordines sequentur* désignent des *secutores praepositorum*. Cependant, l'A.E., 1978 avait retenu une solution différente, développait *Genius (centuriarum) p(rimi)p(ilorum)* et comprenait que la dédicace associait les soldats et officiers des centuries mentionnées.

Un des indices de datation du document est fourni par la représentation de l'un des C inversés qui est traversé par une barre horizontale que l'on rencontre également à Mayence sous Sévère Alexandre. Le caractère sévérien du texte n'est donc pas douteux, sans qu'on puisse vraiment préciser. L'interprétation des différentes données de l'inscription me paraît devoir former un tout cohérent en fonction du vocabulaire employé. La formule *his qui ordines sequentur*, jointe au fait que les dédicants sont au nombre de deux, tout comme les C inversés, me semble fournir la clé. Les deux soldats font une offrande au génie de leurs deux centuries en souhaitant bonne chance à tous ceux qui, comme eux, aspireront aux *ordines*, c'est-à-dire au centurionat. Leur geste semble indiquer qu'ils ont atteint leur but et qu'ils forment des vœux pour leurs camarades qui sont *optio ad spem ordinis*, en attente de centurionat. L'absence d'indication de l'unité où ils servent ne permet pas d'exclure qu'ils aient appartenu à deux légions distinctes. Cependant, alors que la lecture est certainement *Genio (centuriarum duarum)*¹³ et que p.p. est une abréviation normale pour primipile, on peut envisager que les deux compatriotes aient appartenu aux deux centuries du primipile de

¹⁰ Cf cependant C.I.L., X, 1755 et VI, 2644 qui donnent 31 et 32 ans à l'enrôlement.

¹¹ A.E., 1978,504. Il s'agit d'une pièce de dimensions réduites: 10 x 11 x 10 cm.

¹² L'interprétation s'appuie sur R.I.B., 1988, où est mentionné un centurion praepositus et sur un texte d'Osterburken se rapportant à un Genius praepositorum (cf M.Speidel, Roman Army Studies I 1984,162).

¹³ Les références au genius centuriae sont relativement abondantes et lorsque le signe est développé on trouve toujours centuriae et non centurionis: cf par ex. les indices des I.L.S., III, 1, p.528-529. Deux documents illustrent bien la teneur des textes: I.L.S., 2421, qui indique Genio (centuriae) Nigidi Censorinis et I.L.S., 5462, où le centurion T.Flavius Proculus fait un don à ses manipulateurs in genium centuriae suae ponendum; de même, la dédicace au génie de la centurie émanant d'optiones est bien documentée (I.L.S., 2443, et 9102, de Lambèse).

la légion à laquelle ils avaient été affectés.¹⁴ Ce centurion avait dû contribuer à leur promotion. Je lirais donc volontiers *Genio (centuriarum duarum) p(rimi)p(ili)*.

2° L'exercitus hispanicus

Parmi les découvertes récentes en épigraphie militaire la péninsule Ibérique a apporté trois inscriptions d'époque sévérienne émanant des trois lieux militaires par excellence à ce moment-là: Mérida, Tarragone et León.

A) Il est curieux de constater que le monument supportant l'inscription de Mérida avait l'allure d'un mausolée stylisé sans décoration apparente conservée, puisque ce sont cinq étages emboîtés qui le constituent. Surtout, il n'est pas inutile de noter que ce monument est sans parallèle, mais que le texte aussi. La lecture pose en effet des problèmes que G.Alföldy a en partie réexaminés récemment:¹⁵

D(is) M(anibus) s(acrum) / G(aio) M(ario?) Zosimo b(ene)f(iciario) leg(ionis) / VII G(eminae) P(iae) F(elicis) natione / Italo stipedioron (sic) / XX q(ui) vixit ann(i)s / XXXVII mensibus VII / diebus XXXXVIII (sic) Iunia / Vera coniug(i) benignissim(o) [.]VRCINIO posuin (sic) / h(ic) [s(itus)] e(st) s(it) t(ibi) t(erra) l(evis).

La date est sévérienne puisque la VIIe légion porte le surnom *pia*. Peut-être l'absence de surnom impérial est-elle due au fait qu'on se trouve sous Septime Sévère avant 211? Le développement du gentilice en *Marius* paraît le plus vraisemblable à la fois à cause du prénom *Gaius* et de sa forme très abrégée, qui implique que le nom soit très banal, chez quelqu'un qui est dit *Italus*. Les erreurs orthographiques et matérielles (49 jours) surprennent immédiatement et ne peuvent être ignorées, comme l'a bien souligné G.Alföldy, quand on cherche à comprendre l'énigme de l'avant dernière ligne dont il reste *VRCINIO* de lecture certaine. Le savant de Heidelberg a pensé pouvoir retenir la solution de l'erreur du lapicide face à une interprétation chrétienne de A.Blanco qui proposait *Vrcinius = Virginius*.¹⁶ Après avoir pensé à *optimo*, éloigné de la formule finalement retenue *[p]iissimo*, il a cherché un système permettant aussi de comprendre les erreurs des autres lignes, pour conclure à une confusion née d'une lecture maladroite de la cursive qui était celle de la minute. *VRCINIO = IISSIMO* soulève cependant de nombreuses objections, car cela ne rend pas compte de la confusion soudaine dans les *S*, qui même doublés ne posent ailleurs aucun problème, et ne convient pas bien au regard des formules funéraires jumelées ordinairement.¹⁷ L'erreur, si elle existe, est de caractère culturel. Le nom *Zosimus* associé à *stipedioron* et à *posuin* oriente la réflexion vers un milieu grec ou hellénisé. Il n'est donc pas utile de chercher dans

¹⁴ Les travaux d'E.Birley ont établi le fait que le premier centurion de la légion avait l'équivalent de deux centuries de la première cohorte sous ses ordres.

¹⁵ Z.P.E. 87,1991,171, avec correction des erreurs typographiques de A.E., 1983,487.

¹⁶ Cf A.E., 1983,487.

¹⁷ *Benignissimus* avec *piissimus* ne se rencontre guère et au début du IIIe siècle on a le plus souvent *pienissimus*.

[.]*Jurcinus* autre chose qu'une déformation mineure pour laquelle [*O*] *Jurcinus* pourrait convenir, mais je continue à ne pas exclure l'hypothèse d'un *signum* que rien ne contraint à considérer comme particulièrement chrétien.¹⁸ Nous aurions ainsi une trace supplémentaire d'une évolution des tendances onomastiques dès le III^e siècle, comme le suggérait aussi l'inscription de Fiésole.

La présence du bénéficiaire à Mérida ne peut surprendre. Elle est un témoignage de plus sur le renforcement de la surveillance des routes, des convois et des greniers publics et sur le recours plus systématique qu'aux périodes antérieures à cette catégorie de *principales* mis à la disposition des gouverneurs des provinces impériales. L'absence de la formule *bf. cos.* n'est pas la preuve que Zosimus dépendait directement du légat propréteur de Mérida, car à Tarragone même on trouve seulement *bf. leg.* On ne peut pas trancher entre les deux éventualités.

B) L'inscription de Tarragone, éditée dans une publication locale, avait retenu mon attention depuis longtemps.¹⁹ Elle a également fait l'objet d'une nouvelle édition par G.Alföldy dont nous retenons ici le texte:²⁰

D(is) M(anibus) s(acrum) / Staberio Felici / mil(iti) leg(ionis) VII G(eminae) P(iae) F(elicis) / discens (sic) armat(urae) / stip(endiorum) XII qui vixit / an(nis) XLV c[o]mm[il(itioni)] / et cont[ubernali] / ---

La restitution du texte à la fin ne paraît pas satisfaisante et G.Alföldy en reconnaît le caractère hypothétique. D'après la photographie, il m'a semblé que le *O* de *Cont* était en réalité semblable au *Q* de *qui* et que *et* n'était pas sûr. Sans une étude minutieuse de la pierre il est donc difficile de proposer une solution, mais la redondance *commilito / contubernalis* n'est ni attestée ailleurs, ni probante.

Le véritable intérêt du texte réside dans la formule *discens armaturae* que n'ont pas reconnue les premiers éditeurs à cause du nominatif.²¹ Il existe pourtant des parallèles puisque l'épithaphe au datif I.L.S., 2344, porte *discens aquilifer(um)*. Sans nous attarder ici sur le problème que pose la construction de *discens* avec le génitif pluriel, il convient de le comprendre comme un substantif, au même titre que *doctor* dont il se distingue clairement. Le *discens* est donc l'élève par opposition avec celui qui enseigne, même si dans le cas de Staberius Felix, *discens*, après douze ans de service, exclut toute assimilation avec un *tiro*. L'*armatura* peut désigner aussi bien une troupe qu'un entraînement au maniement des armes ou que celui qui est en apprentissage pour ce type d'exercice.²² Le *discens armaturae* n'est alors, comme le dit G.Alföldy, que celui qui parfait sa formation pour devenir lui-même

¹⁸ On se reportera par exemple à l'inscription C.I.L., XIII, 1856 qui comporte une onomastique en partie sibylline.

¹⁹ Cf A.E., 1989,482.

²⁰ Z.P.E. 87,1991,163sv.

²¹ Ils ont en effet lu: dis(pensatori) cen(sus) Sarm(atici); cf *Bulletí Arqueologic*, Ve sér., 8-9,1986-1987,55-57. Ils lisent aussi S(exto) Laberio le nom du soldat, à tort.

²² T.I.I., II, 1906, c.604 sv; aussi C.I.L., III, 1663, 10435 et VI, 2699.

maître d'exercice, c'est-à-dire *doctor*, mais non *armatura*, terme pour lequel le sens de maître d'exercice n'est pas, à ma connaissance, démontré. Un autre registre me semble devoir être également retenu en pensant à Végèce II, 14.²³ Le rôle d'instructeur du centurion dans l'apprentissage du maniement des armes y est évident et on peut supposer que le *discens armaturae* était assez souvent un soldat qui se préparait pour une promotion au centurionat. S'agissant d'une situation transitoire et non d'un grade à proprement parler, on ne peut pas considérer le *discens* comme l'équivalent d'un *immunis*, ce que montre une inscription où sont mentionnés côte à côte *immunes* et *discentes*.²⁴ Selon le type d'apprentissage ou de perfectionnement technique, les *discentes* se classaient à l'échelon correspondant à leur grade présent. Les inscriptions qui les concernent datent du IIe et du IIIe siècle, mais, sous les Sévères, la concentration en est la plus importante. Ce fait évoque le renforcement de la *disciplina* à cette époque, c'est-à-dire de la formation militaire et de la préparation au combat à l'initiative de la famille impériale préoccupée par la sécurité et la défense de l'Empire.

A Legio VII même, les soldats et les candidats aux diverses promotions recevaient certainement une instruction complète. Toutefois, le décès à Tarragone, où la présence de nombreux militaires de la garnison hispanique est bien attestée,²⁵ suggère que c'est dans la capitale provinciale que Staberius Felix avait reçu son instruction. On sait qu'il y avait existé, au moins sous les Flaviens et au début du IIe siècle, une cohorte de *tirones* attribuée au préfet de l'*ora maritima*.²⁶ Surtout, la présence d'un centurion instructeur y est illustrée par un texte daté du 1er mars 182:²⁷ *Marti campestri sac(rum) / pro sal(ute) / Imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Commodi / Aug(usti) et equit(um) singlarium) / T(itus) Aur(elius) Decimus / (centurio) leg(ionis) VII Gem(inae) Fel(icis) / praep(ositus) simul et / camp(idoctor) dedic(avit) k(alendis) Mart(iis) / Mamert(ino) et Rufo co(n)s(ulibus)*. L'inscription révèle un ancien décurion des *equites singulares Augusti* affecté comme centurion légionnaire en Hispanie. Son grade de *praepositus simul et campidoctor*, allié à l'hommage à *Mars campester* et à l'empereur associé aux *equites singulares*, autorise à penser que le centurion avait été préposé à l'entraînement des *equites singulares* du gouverneur dont l'effectif pouvait atteindre celui d'une aile quingénaire. Même si on ne peut confondre *discens armaturae* et *discens equitum*, ces exemples donnent un peu de vie au contexte par lequel l'épithète étudiée peut se comprendre. On ajoutera que le légat disposait aussi de *pedites singulares* et de *principales* employés dans son *officium*.

²³ Praeterea sicut centurio eligendus est magnis viribus, procera statura, qui hastas vel missibilia perite iaculetur et fortiter, qui dimicare gladio et scutum rotare doctissime noverit, *qui omnem artem didicerit armaturae*, vigilans sobrius agilis, magis ad facienda quae ei imperantur quem ad loquendum paratus, contubernales suos ad disciplinam retineat, ad armorum exercitium cogat ...

²⁴ I.L.S., 2393.

²⁵ Cf R.I.T., p.98-126, n° 176-229.

²⁶ P.Le Roux, L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409, Paris 1982, 154-155.

²⁷ R.I.T., 38.

C) L'inscription de León est, à ma connaissance, restée inédite.²⁸ Il s'agit d'un petit autel, provenant des décombres de la vieille ville située à l'emplacement du camp, dont la partie supérieure a disparu: 25 x 22 x 17 cm. Ch. ép.: 13 x 16,5 cm. Lettres: 2,1 à 2,4 cm. On lit: --- / [pro salute ? / M]inuci Prlisci p(rimi)p(ili) leg(ionis) VI[II] / G(eminae) P(iae) F(elicis) Verna / actor posuit.

On peut hésiter sur la restitution, dans la mesure où *verna* est un substantif qu'on trouve accolé à certaines fonctions ou un cognomen.²⁹ Toutefois, les parallèles connus, concernant les *actores* d'un primipile, incitent à préférer le surnom et la formule *pro salute* précédée d'une divinité.³⁰ L'épithète *pia* de la légion, dont le nom est complet, situe le document au plus tôt sous Septime Sévère; l'absence de nom impérial peut alors être l'indice d'une date entre 197 et 211.

La fonction d'*actor* d'un primipile ne doit pas se confondre avec celle d'*agens in lustrum primipili* étudiée par A.Mócsy en particulier.³¹ En effet, le second est toujours un soldat et le premier un esclave. En revanche, l'un et l'autre apparaissent à l'époque sévérienne et posent le problème de responsabilités nouvelles du primipile à cette période ou en tout cas d'une évolution de la fonction.³² La question est ainsi de savoir si l'*actor* avait seulement une activité privée au service de son maître et ne s'occupait en somme que de ses affaires domestiques dans le camp.³³ Il me semble, cependant, que les responsabilités variées du premier centurion, en matière disciplinaire, religieuse, matérielle et fiscale,³⁴ rapprochées des dédicaces à caractère public des *actores*, signalent le manque de séparation nette entre le domaine privé et le domaine public. Je n'exclurais donc pas, en tout cas à l'époque sévérienne, que les primipiles aient pris l'habitude d'employer comme auxiliaire, dans

²⁸ Je tiens à remercier Mme M.J.Gutiérrez qui m'a permis d'en faire l'étude au Musée de la Diputación Provincial (Casa de los fieros) en 1982.

²⁹ Par ex. C.I.L., II; 1085, mentionne Irenaeus Aug. n. verna dispensator portus Ilipensis, aussi C.I.L., II, 1197, où on trouve Pius Aug. n. verna dispensator etc...

³⁰ C.I.L., III, 14356 5a: Libero / patri et Li/berae / Dionysius / actor / Brittic(i) / Crescen/tis p(rimi)p(ili) v(otum) s(oluit); I.L.S., 4615: I O M / Sucaelo et Gen(io) loci pro / salute C / Calpurni / Seppiani p(rimi)p(ili) / leg(ionis) XXII Pr(imigeniae) P(iae) / Trophimus / actor can/abari ex / voto (la fin de ce texte est incertaine: doit-on lire actor canabari(us) ou ajouter *et* comme le font les I.L.S. ?).

³¹ A.Mócsy, Das Lustrum Primipili und die Annona militaris, Germania 44,1966,312-326; aussi, J.M.Carrié, Primipilaire et taxe du "primipilon" à la lumière de la documentation papyrologique, Actes du XVe congr. Intern. de Papyr., IV, Bruxelles, 1979,156-176; enfin, en dernier lieu, un essai de mise au point des problèmes des territoires militaires par F.Bérard, Territorium legionis: camps militaires et agglomérations civiles aux premiers siècles de l'empire, Cahiers du Centre Glotz, III, 1992,75-105.

³² Sans reprendre ici le dossier compliqué du lustrum primipili, différent de celui de l'*actor*, on peut se demander si le nom même de lustrum, qui désigne une période revenant chaque cinquième année - soit tous les quatre ans - n'implique pas une durée équivalente pour le mandat de l'officier qu'on limite ordinairement à un an sans certitude: B.Dobson, Die Primipilares, Cologne-Bonn 1978,7.

³³ On doit exclure a priori la surveillance de domaines privés dans la mesure où le Digeste, XLIX, 16,895,39-40, rappelle l'interdiction faite au soldat de posséder des terres dans la province de garnison.

³⁴ Cf par exemple les remarques de J.Kolendo sur le rôle religieux du primipile dans Archaeologia (Varsovie) 31,1980,49-60.

certaines de leurs tâches au service de la légion, leur esclave qui avait un rôle d'intendant et de comptable vraisemblablement.

Le dossier hispanique montre bien qu'en matière d'organisation et de conception des tâches l'*exercitus hispanicus* participait pleinement aux évolutions générales et était ainsi bien intégré à l'armée impériale. Il permet en même temps de marquer les limites d'une telle assertion. Les traits originaux de l'armée provinciale hispanique n'en demeuraient pas moins: c'était principalement une armée de la paix, peu nombreuse au total, adaptée dans son recrutement et ses tâches au cadre provincial qu'on lui avait fixé. La réorganisation sévérienne épousait d'une certaine manière son histoire en mettant l'accent sur les tâches administratives et policières sans négliger la discipline d'un métier qui, quel qu'il fût, était un métier au service de l'empereur garant de l'Empire dans sa totalité. Cet état d'esprit me semble aussi rendre compte de la dignité et du sentiment de réussite que manifestent ceux qui obtenaient promotions et avantages. La carrière militaire paraît permettre de favoriser encore un peu plus les citoyens des provinces désireux d'acquérir des mérites indissociables du fait que l'armée était une force dont le pouvoir romain ne pouvait pas se passer.